

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PITCH AND PUTT U12/U10

SAMEDI 30 OCTOBRE 2021 AU GOLF DE RENNES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions de ce règlement particulier priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque département sélectionne 12 joueurs dont minimum 2 joueuses (6 Poussins + 6 U10).
- Pas de limite d'index. Drapeau de bronze minimum pour l'autonomie.
- Chaque département organise au minimum 1 épreuve de sélection.
- Une liste d'attente par ordre des résultats départementaux des non qualifiés sera utilisée par la Commission Sportive, qui pourra compléter les places laissées vacantes par les sélections départementales qui n'envoient pas les 12 joueurs possibles.

FORME DE JEU

L'épreuve se déroulera sur le Pitch & Putt du Golf de Rennes (9 trous)

Score maximum* / 2 x 9 trous

* *Quand on a réalisé 7 coups et que le trou n'est pas fini, on note 8.*

Classement Brut Poussins Garçons et Classement Brut Poussines Filles des 2 tours cumulés.

Classement Brut Garçons U10 et Classement Brut Filles U10 des 2 tours cumulés.

En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou.

Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS.

Repères de départs : commun pour les garçons et les filles
parcours Pitch & Putt

Ordre des départs :

- Les départs seront organisés de façon à faire jouer, si possible, des joueurs des différents départements dans la même partie.

ENGAGEMENT

La liste des 12 qualifiés qui participeront devra être envoyée au secrétariat de la Ligue par chaque Comité Départemental – 8 jours avant le jour de l'épreuve.

CONDITIONS PARTICULIERES

Appareils de mesure de distance : L'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance. - Pénalité pour non-respect de la règle - Stroke play et Match Play : 1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale / 2e infraction : Disqualification

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, épreuve non fumeur, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le terrain en dehors des fairways à une distance raisonnable des joueurs, c'est à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction constatée, le comité de l'épreuve statuera sur une possible disqualification.

Moyens de déplacements : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

Téléphone portable : Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs. Se référer au Règlement des compétitions et Règles Locales Permanentes Fédérales (Hard Card).

REMISE DES PRIX

Remise des prix 30 minutes après la fin de l'épreuve au Club House du Golf.